

COMMUNE DE SOMBERNON

APPROBATION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BORDEREAU DES PIECES

PIECE N°0 – PROCÉDURE

Délibération d'approbation du 20/03/2023
Arrêté de prescription du 15/09/2022
Délibération fixant les modalités de mise à disposition du public du 17/10/2022
Avis conforme MRAe du 14/11/2022

PIECE N°1 - NOTICE DE PRÉSENTATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLU (et son annexe)

PIECE N°3 – REGLEMENT (après modification)

PIECE 3a – Règlement graphique centre au 1/2500^{ème}
PIECE 3b – Règlement graphique ensemble au 1/5000^{ème}
PIECE 3c – Règlement texte

PIECE N°4 – ANNEXES DU PLU

PIECE 4a – Plan et la liste des Servitudes d'Utilité Publique

PIECE 4b – Périmètre d'application du Droit de Préemption urbain tel que résultant de la délibération du Conseil Municipal de Sombernon du 23 mai 2008

PIECE 4c – Annexes sanitaires composées de

- Plan du réseau d'alimentation en eau potable du 29/11/2000
- Plan du réseau d'assainissement du 06/02/2001
- Une note sanitaire intitulée « 6 c Annexes sanitaires » comportant des informations sur les modalités de gestion de l'eau potable, des eaux usées et des déchets, datée de 2003

PIECE 4d – Schéma Directeur d'Assainissement de Sombernon approuvé par délibération du Conseil Municipal de Sombernon du 16/03/2006

PIECE 4e – Arrêté préfectoral n° 398 du 25/09/2012 portant réexamen du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département de Côte d'Or et son arrêté modificatif du 21/01/2016 (+ plan)

PIECE 4f – Périmètre des Bois et forêts soumis au régime forestier, mis à disposition par l'Office National des Forêts.

AR-Préfecture

021-212106116-20230406-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023



Le 21/03/2023

Le Maire
Michel ROIGNOT

